

**SECTION DE  
LAVAL**

**SECTION DE  
LAVAL-AGGLO**

**LA GENERALISATION DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE :  
UNE PRIORITE CFDT POUR TOUS LES AGENTS DE LA VILLE DE  
LAVAL ET LAVAL-AGGLOMERATION !**

UNE EGALITE D'ACCES AUX SOINS POUR TOUS LES SALARIES DES  
DEUX COLLECTIVITES ET DES DEPENSES DE SANTE MAITRISEES

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la complémentaire santé devient obligatoire pour tous les salariés du "privé".**

**LA COMPLEMENTAIRE SANTE POUR TOUS, C'EST :**

- l'obligation faite aux employeurs de garantir une couverture "collective" des frais de santé non couverts par la Sécurité Sociale aux salariés qui n'en bénéficient pas déjà : le ticket modérateur (ce qui reste à charge après le remboursement de l'assurance maladie), le forfait journalier hospitalier, les soins dentaires ou encore le forfait optique.

**L'employeur dans le privé doit financer la moitié du coût de cette complémentaire !**

- un coût abaissé grâce à une mutualisation importante.

**POUR LES SALARIES CELA SIGNIFIE :**

- un meilleur accès aux soins
- la garantie de soins de bonne qualité à un juste prix



**Pour la CFDT, la généralisation de la complémentaire santé doit également s'étendre à tous les agents de la ville de Laval et de Laval-Agglomération !**

**LA CFDT MAINTIENT ET MAINTIENDRA SA REVENDICATION :  
LA COMPLEMENTAIRE SANTE ET UN MEILLEUR ACCES AUX  
SOINS POUR TOUS !**

**CFDT Interco 53 :**

**section de Laval 02/43/66/94/31 [cfdt@laval.fr](mailto:cfdt@laval.fr)**

**section de Laval-Agglomération 02/53/74/11/34 [cfdt@agglo-laval.fr](mailto:cfdt@agglo-laval.fr) 21/01/2016**